



# Site web intermédiaire entre graffiteurs et clients

Par **poussanga**, le **05/05/2014** à **13:52**

Bonjour,  
je vais dans le message ci-dessous vous décrire ma situation et par la suite vous poser des questions.

## SITUATION INITIALE:

- \* Je suis un particulier qui connaît des artistes graffiteurs ( artistes faisant des graffitis sur la voie publique, ou dans des lieux abandonnés).
- \* Je connais aussi de nombreuses personnes qui ne pouvant pas elles mêmes réaliser leurs idées de graffiti sont prêtes à payer pour qu'un artiste graffiteur les fasse à leur place.

IDEE : J'ai depuis un mois l'idée de lancer un site internet qui servira de plateforme de mise en contact entre les personnes voulant faire réaliser leurs idées de graffiti et les graffiteurs.

## FONCTIONNEMENT DU SITE INTERNET:

- \* Le client voulant faire réaliser son graffiti contacte le site et paye une certaine somme d'argent. Ensuite , une bonne partie de cette somme d'argent est reversée au graffiteur et le reste est retenu par mon site au titre de commission.
- \* Le paiement s'effectue via mon site internet et la somme originelle payée par le client est dans un premier temps récupérée par mon site internet ( donc en mon nom ).

\* Le site répertoriera sur une carte Google maps , tous les graffitis qui auront été faits pour des clients .

#### PRÉSENTATION DES GRAFFITIS:

\* Chaque graffiti représentera des personnes qui s'embrassent , avec des cœurs autour de leurs têtes.

\* Chaque graffiti portera la mention " retrouvez notre travail sur [www.monsiteinternet.com](http://www.monsiteinternet.com) "

\* Les graffitis n'excéderont pas une surface de 40cm x 40cm

#### QUESTIONS:

1°) Etant juste intermédiaire entre les clients et les graffiteurs , puis-je être poursuivi par la justice ?

2°) Le fait que je récupère dans un premier temps le montant de la commande et que j'en prélève une commission a-t-il une incidence ?

3°) Sur chaque graffiti , il n'y a pas de signature identifiant clairement l'auteur. Il y a juste une mention qui dit où le travail est répertorié( ce qui est le rôle de mon site) . En cette absence explicite d'auteur , la responsabilité pénale de qui que ce soit est-elle engagée?

4°) Mettre des mentions légales qui stipulent explicitement que le site n'a rien à voir avec les graffiteurs + le travail qu'ils font ET ne sert que d'intermédiaire marchand peut-il me protéger pénalement?

5°) Les questions ci-dessous ne couvrant probablement pas exhaustivement tous les cas pénaux envisageables , merci de bien me dire tous les risques que j'encours ainsi que toutes les astuces que je pourrais mettre en place. merci

Par **moisse**, le **06/05/2014** à **10:52**

Bonjour,

En quelque sorte vous facilitez moyennant rétribution l'accomplissement de délits, puisque le graffiti est une atteinte aux biens privés et/ou publics.

Vos questions/mes réponses:

\* Oui

\* Oui

\* L'auteur d'un délit n'est pas toujours identifié, cela n'enlève rien à l'existence de ce délit ainsi qu'à celles de victimes (celles qui paient le nettoyage par exemple).

\* Des mentions légales ????? : ici je vous aide à tuer votre voisin, mais c'est à seules risques et périls. Je ne facture que les cartouches et le prêt du flingue.

les astuces pour échapper à la justice ne sont pas dans l'objet d'un forum d'entraide juridique.

Mais s'établir au fond de la zone tribale pakistanaise est une solution.

Par **Pingouin63**, le **06/05/2014** à **11:04**

Bonjour,

Si je puis me permettre, de tels sites existent déjà, puisque de nombreux artistes graphes sont connus et ont pignon sur rue.

Ils réalisent des graffitis, mais dans des lieux prévus à cet effet et sont rémunérés de façon légale, un peu comme des décorateurs.

Si c'est un site de ce genre que vous souhaitez lancer, il me semble que cette idée est vouée à l'échec car:

- la concurrence existe déjà
- les conditions que vous invoquez (comme la taille) sont très limitantes.

Et s'il s'agit de graffitis illégaux (sur la voie publique par exemple), alors là je ne comprends même pas l'intérêt de ce post.

Bonne journée.

Par **poussanga**, le **06/05/2014** à **12:26**

Merci à tous pour vos réponses. Je ne lancerai pas ce site internet, trop illégal et trop de risques.